



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement imposant une taxe relative aux services – exercice financier 2015 (RCA14-27005).

Ce règlement s'applique à l'exercice financier 2015 et a effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE NOVEMBRE 2014.

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement